

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/06/03/03

Date de convocation :

20/02/2026

Objet de la délibération :

Approbation du  
Compte de Gestion  
du budget général  
2025

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Épeugney le

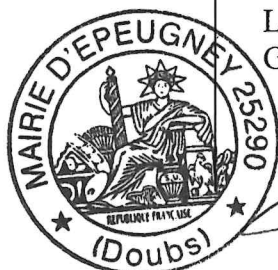
13/03/2026

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

20/02/2026

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
13.

Le Maire



**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 6 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six  
Le six mars à vingt heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire.

**Présents :** M. Guillaume AYMOUNIN, M. Guillaume  
CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick  
CAULIER, M. Eric CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M.  
Stéphane LOGUIOT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis  
LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT,  
M. Edmond BARBA.

**Absent excusé :** M. Jean-Michel CLEMENT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection  
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour  
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le  
compte administratif de l'exercice 2025, après s'être assuré  
que le trésorier municipal a repris dans ses écritures le  
montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025,  
celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les  
mandats de paiement ordonnancés en 2025 et qu'il a  
procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été  
prescrit de passer dans ses écritures.

- Déclare que le compte de gestion du budget général dressé  
pour l'exercice par le trésorier municipal, visé et certifié  
conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni  
réserve de sa part

- Approuve à l'unanimité des membres présents le compte  
de gestion du budget général présenté par le comptable  
public pour l'exercice 2025

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMOUNIN

Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 025-212502207-20260306-2026060303-DE

/

